

## Conditions Particulières de voyages 'Hors Belgique' MN Vacances

---

### Définitions:

Les définitions qui suivent ont la même signification au singulier comme au pluriel.

« MN Vacances »: denomination commercial de l'Asbl Fraternité, dont le siège social est établi à 1060 Bruxelles, Chaussée de Charleroi 145 et titulaire du numéro d'entreprise 0408171149. MN vacances est une agence de voyage reconnue (numéro de licence: 6020).

« Hors Belgique »: d'application pour tous voyages opérés hors Belgique.

« Site web MN Vacances »: <http://www.mnvacances.be>

« Helpdesk vacances »: le centre de contact de MN Vacances accessible par téléphone au numéro 0800 95 180 du lundi au vendredi, de 9h00 à 16h00 ou par courrier électronique à l'adresse: [info@mnvacances.be](mailto:info@mnvacances.be)

« Contrat »: la convention que le voyageur conclut avec MN Vacances et qui constitue soit un « contrat d'organisation de voyages » soit un « contrat d'intermédiaire de voyages », l'un et l'autre au sens de la loi sur les contrats de voyage, en fonction de la nature de la (des) prestations auxquelles MN Vacances s'engage.

« Prestataire de services »: un prestataire de services, tel que, notamment, une compagnie aérienne, un hôtel, un organisateur de voyages, une entreprise de location de voitures, un assureur ou un prestataire de services sur le lieu de destination, à l'exclusion de MN Vacances.

« Voyageur principal »: la personne qui, en son nom et pour son propre compte, réserve des services auprès de MN Vacances ou qui réserve des services auprès de MN Vacances au nom de et pour le compte d'autres personnes qui qualifient de voyageurs et qui peuvent faire partie d'une même réservation.

« Loi sur les contrats de voyages »: la loi du 16 février 1994 régissant le contrat d'organisation de voyages et le contrat d'intermédiaire de voyages.

« Voyageur »: toute personne qui bénéficie de l'obligation résultant d'un contrat conclu par l'intermédiaire de MN Vacances, que le contrat soit conclu ou que le prix soit payé par lui ou pour lui.

« Organisateur de voyages »: tout organisateur de voyages au sens de la loi sur les contrats de voyages, à l'exclusion de MN Vacances.

t 0032(0)2/533 07 08

tva BE 0408.171.149

« Prix à partir de »: l'indication de prix pour des services par référence au prix minimum qui vaut pour le service concerné au cours d'une période déterminée et sous certaines conditions. La période et les conditions applicables sont indiquées avec le prix.

## Article 1 – Champ d'application

1. Les présentes conditions particulières de voyages de MN Vacances 'Hors Belgique' font, avec les conditions générales de la Commission de Litiges Voyages, partie intégrante du contrat que le voyageur conclut avec MN Vacances. S'il existe des contradictions entre les dispositions de ces documents, les conditions particulières de voyage de MN Vacances 'Hors Belgique' prévalent toujours sur les conditions générales de la Commission de Litiges Voyages.
2. Le voyageur reconnaît qu'il ne peut faire usage des services offerts par MN Vacances qu'après avoir pris connaissance des présentes conditions particulières de voyages de MN Vacances 'Hors Belgique' et des conditions générales de la Commission de Litiges Voyages et après les avoir acceptées sans réserve.
3. Avant chaque réservation, MN Vacances met à la disposition du voyageur une copie des présentes conditions particulières de voyages de MN Vacances 'Hors Belgique' et des conditions générales de la Commission de Litiges Voyages en ligne. Si la réservation s'effectue par l'intermédiaire du helpdesk vacances, le voyageur est réputé avoir préalablement consulté les conditions particulières de voyages de MN Vacances 'Hors Belgique' et les conditions générales de la Commission de Litiges Voyages en ligne.
4. Le voyageur reçoit lors de chaque réservation via le helpdesk vacances, sur simple demande, une copie des conditions particulières de voyages de MN Vacances 'Hors Belgique' et des conditions générales de la Commission de Litiges Voyages.
5. Le voyageur doit s'informer, lors de chaque réservation en ligne, des conditions particulières de voyages de MN Vacances 'Hors Belgique' et des conditions générales de la Commission de Litiges Voyages et peut obtenir, sur simple demande, via le helpdesk vacances une copie des conditions particulières de voyages de MN Vacances 'Hors Belgique' et des conditions générales de la Commission de Litiges Voyages.
6. Étant donné que cela détermine les engagements des parties, l'attention du voyageur est attirée sur le fait qu'en fonction de la nature de la ou des prestations auxquelles MN Vacances s'engage, il est lié, soit par un « contrat d'organisation de voyages », soit par un « contrat

d'intermédiaire de voyages », l'un et l'autre au sens de la loi sur les contrats de voyages.

7. Lorsque MN Vacances agit en tant qu'intermédiaire de voyages au sens de la loi sur les contrats de voyages, le contrat d'intermédiaire de voyages visé à l'article 23 de la loi sur les contrats de voyages comprend les services que le prestataire de services doit effectuer, sans que MN Vacances est tenu de fournir les dits services. Lorsque MN Vacances agit en tant qu'intermédiaire de voyages et résilie le contrat au sens de l'article 25 de la loi sur les contrats de voyages, cette résiliation portera uniquement sur le contrat d'intermédiaire de voyages et non pas sur le contrat conclu entre le voyageur et le prestataire de services. Sans préjudice de l'article 2 de la loi sur les contrats de voyages, lorsque MN Vacances agit en tant qu'intermédiaire de voyages,

8. MN Vacances a le droit de garder les frais de dossier dû dans le cas d'un remboursement au voyageur à la suite d'une modification de la réservation par un prestataire de services. Les services qui sont réservés par l'intervention de MN Vacances sont soumis aux règles et limitations du prestataire de services qui sont mises à la disposition du voyageur pendant le processus de réservation et que le voyageur accepte également au moment où il procède à la réservation effective. Il est de la responsabilité du voyageur de se familiariser avec ces règles et limitations du prestataire de services.

9. Les conditions particulières de voyage applicables au contrat sont celles qui sont en vigueur au moment de la réservation par le voyageur. MN Vacances se réserve le droit de modifier les conditions particulières de voyage, étant entendu que les modifications apportées aux conditions particulières de voyage ne portent pas atteinte aux contrats existants et valablement conclus.

## Article 2 – Promotion

Toutes les brochures MN Vacances sont élaborées de bonne foi, selon les données disponibles au moment de la rédaction. MN Vacances se réserve le droit d'apporter d'éventuelles modifications à ces données, moyennant notification écrite au voyageur préalablement à la conclusion du contrat.

## Article 3 – Informations émanant de MN Vacances

Informations concernant les passeports, visas, formalités en matière de voyage, de séjour et de soins de santé.

- MN Vacances fournit au voyageur les informations générales concernant les passeports, les visas et les formalités en matière de soins de santé qui sont nécessaires pour le voyage et le séjour. Il est toutefois de la responsabilité exclusive du voyageur de préparer les documents nécessaires. Le voyageur est toujours seul responsable de l'obtention des informations

t 0032(0)2/533 07 08

tva BE 0408.171.149

actualisées concernant les documents de voyage exigés ainsi que de leur obtention en temps opportun (passeport international digital ou non (également pour les bébés et les enfants), visa, procédure ESTA, carte KIDS ID, etc.). Cela s'applique tant pour la destination finale que pour toutes les escales et terrains d'aviation sur l'itinéraire du voyageur.

- Tout voyageur doit être en possession de papiers d'identité valables. Les papiers d'identité et le passeport doivent être valides jusqu'à 6 mois au moins après la date de retour.

- Les mineurs doivent être en possession d'une preuve d'identité personnelle, avec photo, et d'un passeport personnel. Certaines communes appliquent, pour les enfants, la nouvelle carte électronique « KIDS-ID » contre paiement, pour laquelle le délai d'attente peut aller de 3 à 4 semaines. Il est donc important que le Voyageur demande en temps utile la carte KIDS-ID pour les enfants auprès de la commune. La carte d'identification qui est délivrée à la naissance n'est pas valable pour voyager à

l'étranger. Les mineurs ne peuvent être repris sur le passeport de voyage de leurs parents et doivent disposer de leur propre passeport. MN Vacances insiste sur le fait que les voyageurs ont pour obligation de s'informer correctement en ce qui concerne le règlement spécifiquement applicable aux mineurs.

- Si le voyageur ne peut produire les documents nécessaires lors du départ, il ne pourra répercuter les frais qui en découlent sur MN Vacances.

- Les Voyageurs de nationalité belge peuvent obtenir des informations récentes et adaptées sur le site web [http://diplomatie.belgium.be/fr/Services/voyager\\_a\\_letranger/](http://diplomatie.belgium.be/fr/Services/voyager_a_letranger/) ou auprès du Service public fédéral Affaires étrangères à Bruxelles (tél. +32 2 501 81 11).

- Les Voyageurs qui ne sont pas de nationalité belge et/ou qui disposent exclusivement d'un passeport étranger sont tenus d'indiquer spontanément leur nationalité à MN Vacances et doivent prendre contact avec leurs ambassades ou consulats respectifs pour obtenir des informations actuelles en ce qui concerne les documents de voyage obligatoires. MN Vacances décline toute responsabilité dans l'hypothèse où un problème se produirait à cet égard.

- Tous les Voyageurs qui voyagent avec un passeport international belge et qui voyagent vers et/ou via (transit) les États-Unis pour une période de maximum 90 jours sont tenus de demander une autorisation de voyage électronique au minimum 72 heures avant le départ (l'« autorisation de voyage ESTA », ou « ESTA » signifie « Electronic System for Travel Authorisation » [système électronique d'autorisation de voyage]). Cette procédure ESTA doit exclusivement être effectuée via l'adresse web <https://esta.cbp.dhs.gov/esta>. Dans tous les autres cas, un visa spécial est exigé, qui doit être obtenu avant le départ.

- MN Vacances ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de l'obtention tardive par le Voyageur des documents de voyage nécessaires.

- MN Vacances conseille généralement au voyageur de consulter les avis de voyage (notamment les interdictions, les avertissements, les annonces et autres avis) du Service public

fédéral Affaires étrangères en ce qui concerne la destination choisie ([http://diplomatie.belgium.be/fr/Services/voyager\\_a\\_letranger/conseils\\_par\\_destination/](http://diplomatie.belgium.be/fr/Services/voyager_a_letranger/conseils_par_destination/)). En offrant des voyages vers certaines destinations, MN Vacances ne garantit pas que le voyage vers ces destinations est conseillé ou sans risques. MN Vacances ne peut dès lors en aucun cas être tenue pour responsable des préjudices ou pertes découlant de la situation sur place.

#### Article 4 – Informations émanant du voyageur

##### 1. Données de réservation correctes

- Le voyageur reconnaît avoir vérifié attentivement toutes les données mentionnées sur le bon de commande et le confirme par sa signature ou, en cas de réservation en ligne, par la confirmation de l'ordre de paiement.

En premier lieu, cela concerne l'orthographe correcte de tous les prénoms et noms de famille des voyageurs, tels que transmis au(x) conseiller(s) en voyages de MN Vacances ou via la procédure de réservation en ligne.

« Correcte », dans ce contexte, signifie « identique à l'orthographe des noms tels qu'ils figurent sur les documents d'identité officiels avec lesquels les voyageurs voyagent ». Tous les frais qui découlent d'une inscription erronée et d'une relecture inexacte des noms sont automatiquement et exclusivement pour le compte du voyageur.

En deuxième lieu, cela concerne toutes les données relatives à l'itinéraire réservé et à la destination finale, la date du voyage, les heures d'arrivée et de départ indiquées, le délai de correspondance entre les vols, etc.

- MN Vacances déclinera toute responsabilité pour le préjudice imputable à une vérification inexacte des données par le voyageur.

##### 2. Renseignements personnels supplémentaires

Le voyageur doit fournir à MN Vacances tous les renseignements utiles qui lui ont été expressément demandés ou qui peuvent raisonnablement avoir une incidence sur le bon déroulement du voyage (par exemple, nationalité, santé, habitudes alimentaires,...). Si le voyageur fournit des renseignements erronés et qu'il en résulte des frais supplémentaires pour MN Vacances, MN Vacances peut facturer ces frais au voyageur.

##### 3. Préférences de voyage

Sauf indication contraire du voyageur, il est supposé que le voyageur souhaite les services les

moins coûteux. Pour de tels services (par exemple, la « classe économique »), la possibilité de modification ou d'annulation sera souvent exclue par le prestataire de services de sorte que ces services ne pourront être fournis d'une autre manière ou à un autre moment ou lieu que ce qui a été convenu. Si le voyageur souhaite connaître les possibilités de modification et/ou d'annulation de certains services, il doit se renseigner à cet égard, avant chaque réservation via le helpdesk vacances.

## Article 5 – Formation du contrat et impossibilité de renonciation

### 1. Formation du contrat

- Le voyageur principal doit être âgé de 18 ans au moins, être juridiquement compétent pour conclure des engagements contractuels et être habilité ou être titulaire de l'autorisation requise pour agir pour ou au nom d'autres voyageurs qui font partie d'une réservation. Lors de chaque réservation, MN Vacances considérera légitimement que le voyageur principal dispose d'une telle compétence, habilitation et/ou autorisation.

- Si le voyage est réservé via le helpdesk vacances, le contrat est formé dès que le Voyageur principal reçoit la confirmation écrite du voyage réservé, tel que décrit dans le bon de commande. Si la formule de voyage souhaitée par le voyageur ou certains éléments de celle-ci ne peuvent être immédiatement confirmés par les prestataires de services concernés (compagnie aérienne, organisateur de voyages, hôtel, entreprise de location de voitures, etc.), le voyageur peut prendre une option sur ces services non confirmés, à savoir une demande pour obtenir les services concernés au prix offert. Le voyageur reconnaît que le fait de prendre une option sur ces services non confirmés ne comprend en soi aucun engagement, ni dans le chef des prestataires de services concernés et/ou de MN Vacances, ni dans le chef du voyageur. Les services demandés en option ne sont rendus obligatoires qu'à partir du moment où la disponibilité des services concernés est confirmée par MN Vacances dans leurs forme et composition initiales ou sous une forme et une composition alternatives et lorsque le voyageur donne son accord à l'offre finale, qui peut différer de l'offre initiale en ce qui concerne (notamment) le prix et les services le cas échéant.

- Si le voyage est réservé par la procédure de réservation en ligne, le contrat d'organisation de voyages ou le contrat d'intermédiaire de voyages est formé dès que le voyageur principal a parcouru la procédure de réservation et a reçu de MN Vacances et/ou de l'organisateur de voyages une confirmation par courrier électronique de la réservation effectuée par lui. Lorsque le voyageur principal ne reçoit pas cette confirmation par courrier électronique après avoir complètement parcouru le processus de réservation, il doit prendre contact par téléphone avec le helpdesk vacances.

Les réservations ne sont garanties que lorsque la réservation est confirmée par MN Vacances et/ou par l'organisateur de voyages, et intégralement payée par le voyageur principal.

Les données enregistrées dans les systèmes d'information de MN Vacances et/ou de ses

prestataires de services constituent la preuve des réservations en ligne du voyageur. Les données enregistrées dans les ordinateurs ou les supports électroniques constituent une preuve valable et sont par conséquent recevables aux mêmes conditions et avec la même force probante qu'un document écrit physique.

## 2. Mise à disposition des documents de voyage lors des réservations en ligne

- Les documents de voyage qui sont fournis pour un service réservé en ligne sont délivrés à l'adresse de courrier électronique communiquée par le voyageur lors de sa réservation.
- Dans le cas où des documents de voyage physiques sont exigés, ces documents sont envoyés à l'adresse indiquée par le voyageur lors de sa réservation. MN vacances se réserve le droit de porter des frais en compte pour l'envoi des documents de voyage au voyageur. Ces frais sont mentionnés au moment de la réservation et n'entrent pas en ligne de compte pour un remboursement.

Les délais de livraison qui sont mentionnés lors de la réservation sont les délais moyens pour le traitement et la livraison à des destinations en Belgique. Si le voyageur n'a pas reçu les documents de voyage au cours de ce délai de livraison moyen, il doit en informer immédiatement MN Vacances. MN Vacances n'assume aucune responsabilité dans le cas où le voyageur omettrait de le faire. MN Vacances n'assume aucune responsabilité en cas de non livraison des documents de voyage en raison d'une erreur commise par le voyageur lorsqu'il a complété ses données à caractère personnel.

## 3. Impossibilité de rétractation

MN Vacances relève que le voyageur ne dispose pas d'un droit de renonciation à l'achat qui est effectué via le site web de MN Vacances.

Si en vertu de l'article VI.47, paragraphe 1, du Code de droit économique, le consommateur dispose, pour tout contrat à distance, d'un délai d'au moins 14 jours calendrier pour se rétracter du contrat, sans pénalités et sans indication de motif, ce droit de rétractation ne s'applique toutefois pas aux achats réalisés via le site web de MN Vacances. En vertu des dispositions de l'arrêté royal du 18 novembre 2002, les contrats à distance concernant la prestation de services d'hébergement, de transport, de location de voitures, de restauration ou de loisirs sont effectivement exclus, sous certaines conditions, du champ d'application des articles VI.45 et suivants du Code de droit économique. Cette exclusion pour le secteur touristique a été motivée par la spécificité des services fournis dans ce secteur et est en conformité avec la directive européenne concernant la vente à distance, qui prévoit également une exception pour les services d'hébergement, de transport, de location de voitures, de restauration ou de loisirs.

## Article 6 – Prix

### 1. Prix total

- Les prix appliqués par MN Vacances sont exprimés en EUROS et comprennent le prix total pour les services offerts.
- Le prix ne comprend cependant pas:
  - o les frais de dossier de 25 euros pour tous les dossiers réservés et payés via le helpdesk vacances.
  - o tous les suppléments facultatifs, à savoir les services pour lesquels le consommateur peut opter en toute liberté (tels que, mais de manière non exhaustive, l'assurance, le supplément de bagages, le transport de l'aéroport au lieu d'hébergement, les frais de visa et de vaccination ainsi que tous les frais personnels éventuels tels que l'entretien du linge, le téléphone, les boissons, le room service, le pourboire, etc.);
  - o tous les frais qui ne sont pas expressément mentionnés dans la confirmation de réservation;
  - o toutes les taxes à l'étranger à acquitter localement (telles que, mais de manière non exhaustive, la taxe de tourisme, la taxe de séjour, la taxe de départ ou de « sortie », etc.). Le voyageur sera informé, au moment de la réservation, s'il est redevable de telles taxes;
- MN Vacances informera le voyageur, dans la mesure du possible et pour autant qu'elle en ait connaissance, au moment de la réservation, du montant alors en vigueur pour les éléments susmentionnés et qui ne sont pas compris dans le prix total.

### 2. Indication des tarifs

- Sauf mention contraire dans des offres spéciales, les prix en ligne qui sont appliqués par d'autres prestataires de services que MN Vacances, mais qui sont proposés sur le site web de MN Vacances, peuvent être modifiés à tout moment.
- Le prix des services proposés en ligne est celui qui est affiché sur le site web de MN Vacances, sauf dans le cas où il s'agit clairement d'une erreur matérielle. Dans ce cas, MN Vacances n'est pas tenue de fournir les services au voyageur pour un prix clairement erroné, même après que le voyageur a reçu la confirmation de sa réservation, lorsqu'il aurait dû être clair pour le voyageur que le prix mentionné ne pouvait être correct.

### 3. Modifications des tarifs

Les modifications apportées aux redevances, taxes, fluctuations de taux de change et frais de transport (y compris les frais de carburant) qui sont compris dans le prix total, ou l'introduction de nouvelles taxes peuvent donner lieu à une révision des prix et seront portées en compte nets



jusqu'au vingt et unième jour précédant la date de départ. La révision des prix sera déterminée par le calcul de la différence positive ou négative entre le prix qui était applicable à la date du contrat et le prix à la date de l'introduction de la modification du prix.

## Article 7 – Services spécifiques

### 1. Organismes de voyages

- MN Vacances intervient en tant qu'intermédiaire de voyages entre le voyageur et l'organisateur de voyages qu'il a choisi pour exécuter le voyage. La qualité de la prestation relève toutefois exclusivement et totalement de la responsabilité de l'organisateur de voyages concerné.
- Si le voyageur réserve, via MN Vacances, un voyage à forfait auprès d'un organisateur de voyages via le helpdesk vacances, les conditions générales et particulières de voyage applicables de l'organisateur de voyages concerné lui sont remises avant cette réservation.
- MN Vacances relève que les organisateurs de voyages se réservent le droit, jusqu'à 21 jours avant le départ, d'appliquer des suppléments pour les frais de carburant. Pour plus d'informations à cet égard, voyez l'article 6 des présentes conditions particulières de voyage.
- MN Vacances ne peut, en tant qu'intermédiaire de voyages, être tenue pour responsable des modifications, annulations ou de la non-exécution totale ou partielle du voyage par l'organisateur de voyages belge concerné au sens des articles 10 à 12 des conditions générales de la Commission de Litiges Voyages.

## Article 8 – Paiement du montant du voyage

### 1. Paiement en ligne

Si le voyageur réserve via la procédure de réservation en ligne, il doit suivre les modalités indiquées par l'organisateur de voyages concerné.

### 2. Paiement via le helpdesk vacances

- Une avance doit être payée, sauf mention contraire expresse durant le processus de réservation. Le solde du prix du voyage doit être payé au plus tard un mois avant la date de départ par le voyageur, sauf convention contraire expresse sur le bon de commande.
- Si la réservation a lieu moins d'un mois avant le départ, la somme totale doit être acquittée immédiatement.
- Si la réservation a lieu dans le cadre d'une campagne de promotion, la somme totale doit être acquittée immédiatement.

### 3. Mode de paiement

Le client peut choisir d'effectuer son paiement par Visa, Mastercard, Maestro ou par virement bancaire (sur le compte en banque MN Vacances: BE59 3631 2832 9626).

#### Article 9 – Cessibilité de la réservation

La cessibilité de la réservation dépend des conditions appliquées par l'organisateur de voyages concerné, qui sont communiquées au voyageur au préalable. Pour chaque transfert de réservation, MN Vacances portera en compte des frais administratifs, conformément à l'article 10.5 des présentes conditions particulières de voyage.

Dans tous les cas susmentionnés, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement responsables du paiement du prix total des services cédés et des frais qui y sont liés.

#### Article 10 – Autres modifications par le voyageur

##### 1. Dispositions générales

- Le service réservé ne peut être automatiquement modifié. Si le voyageur souhaite connaître les possibilités de modification de certains services, il doit se renseigner à cet effet avant toute réservation via le helpdesk vacances. En principe, les réservations effectuées dans le cadre d'une campagne de promotion ne sont pas modifiables.
- MN Vacances ne peut garantir que les modifications demandées par le voyageur, avant ou pendant le voyage, mais après la formation du contrat, puissent être exécutées. Dans la mesure où les modifications demandées peuvent être effectuées, tous les frais qui y sont liés, y compris les frais administratifs sont à charge du voyageur.
- Toute modification doit être personnellement demandée par le voyageur via le helpdesk vacances.

##### 2. Organismes de voyages

Les modifications concernant un voyage à forfait réservé ne peuvent être effectuées que selon les conditions du ou des organismes de voyages concernés et moyennant le paiement des indemnités contractuelles fixées à cet effet, telles que déterminées par ce ou ces organisateur(s) de voyages.

En outre, le voyageur devra payer des frais administratifs à MN Vacances:

- 15 euros par dossier si la modification est effectuée plus de 29 jours avant la date de de-

part.

- 25 euros par dossier si la modification est effectuée moins de 29 jours avant la date de départ.

### 3. Remboursement

Tout remboursement à l'occasion d'une modification sera effectué sur le compte bancaire ou la carte de paiement (par exemple, une carte de crédit) du voyageur principal qui auront été communiqués à MN Vacances. Ce remboursement a lieu après déduction des frais de dossier, des frais de modification susmentionnés et des éventuelles indemnités qui sont dues par l'assureur (sans préjudice de l'application éventuelle d'une franchise par l'assureur). Le voyageur doit tenir compte du fait que le remboursement des services réservés peut prendre plusieurs mois.

## Article 11 – Annulation par le voyageur

### 1. Dispositions générales

Les services réservés ne sont pas tous automatiquement annulables. En principe, les réservations effectuées dans le cadre d'une campagne de promotion ne sont pas annulables. Si le voyageur souhaite connaître les possibilités d'annulation de certains services, il doit se renseigner à cet effet avant toute réservation via le helpdesk vacances.

### 2. Réservation d'un voyage individuel via l'un de nos partenaires

Les annulations concernant un voyage à forfait pour des vacances individuelles ne peuvent être effectuées que selon les conditions du ou des organisateurs de voyages concernés et moyennant le paiement des indemnités contractuelles fixées à cet effet, telles que déterminées par ce ou ces organisateur(s) de voyages.

En outre, le voyageur devra payer des frais administratifs s'élevant à 25 euros par dossier à MN Vacances.

### 3. Réservation d'un séjour groupe ou excursion à la journée via MN Vacances

Les frais d'annulation suivants sont d'application pour les voyages groupe en Belgique et à l'étranger et les excursions à la journée organisés par MN Vacances:

a/ à la réservation et jusqu'à 90 jours du départ : l'acompte de 30%.

b/ de 89 à 45 jours du départ : 50% de la somme du voyage.

c/ à partir de 45 jours avant la date du départ ou en cas de non-présentation le jour du départ: 100 % de la somme du voyage.

#### 4. Communication

L'annulation par le voyageur ne peut avoir lieu qu' en adressant une lettre recommandée à l'adresse suivante:

MN Vacances  
Chaussée de Charleroi 145  
1060 Bruxelles

#### 5. Remboursement

Tout remboursement à l'occasion d'une annulation sera effectué sur le compte bancaire ou la carte de paiement (par exemple, une carte de crédit) du voyageur principal qui auront été communiqués à MN Vacances. Ce remboursement a lieu après déduction des frais de dossier, des frais d'annulation susmentionnés, des éventuels frais de modifications effectués auparavant et des éventuelles indemnités dues par l'assureur (sans préjudice de l'application éventuelle d'une franchise par l'assureur). Le voyageur doit tenir compte du fait que le remboursement des services réservés peut prendre plusieurs mois.

#### Article 12 – Insolvabilité

MN Vacances est affiliée au Fonds de Garantie Voyages qui, dans certaines circonstances et sous certaines conditions, intervient dans l'exécution du voyage ou les frais de celui-ci en cas d'insolvabilité financière de l'organisateur ou de l'intermédiaire de voyages. De plus amples informations à cet égard sont mises à dispositionle site web du Fonds de Garantie Voyages: <http://www.gfg.be>.

#### Article 13 – Règlement des plaintes

##### 1. Notification

Toutes les plaintes concernant le voyage doivent être communiquées à MN Vacances par écrit,, immédiatement ou dès que cela est raisonnablement possible. Sans préjudice de l'article 16 des conditions générales de la Commissionde Litiges Voyages, MN Vacances accepte également que de telles plaintes soient adressées par courrier électronique via l'adresse [info@mnvacances.be](mailto:info@mnvacances.be).

immédiatement ou dès que cela est raisonnablement possible. Sans préjudice de l'article 16 des conditions générales de la Commission de Litiges Voyages, MN Vacances accepte également que de telles plaintes soient adressées par courrier électronique via l'adresse [info@mnvacances.be](mailto:info@mnvacances.be).

## 2. Délai

En tout état de cause, toute plainte doit être portée à la connaissance de MN Vacances au plus tard dans un délai d'un mois après le retour. Les plaintes qui sont formulées après ce délai seront considérées comme tardives et donc irrecevables par MN Vacances.

## Article 14 – Responsabilité

### 1. Dispositions générales

MN Vacances ne peut être tenue pour responsable en ce qui concerne les services que le voyageur a réservés via MN Vacances auprès d'un ou plusieurs prestataires de services, sauf disposition contraire dans la loi sur les contrats de voyages.

### 2. Intervention de l'assureur

MN Vacances décline toute responsabilité si et dans la mesure où le voyageur est en mesure d'exiger un dédommagement en vertu d'une police d'assurance, telle qu'une assurance de voyage et/ou annulation.

## Article 15 – Protection de la vie privée

### 1. Dispositions générales

MN Vacances respecte la vie privée de ses voyageurs, conformément à la législation et particulièrement à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et ses arrêtés d'exécution.

### 2. Traitement

Le voyageur accepte et admet que toutes les données à caractère personnel qui sont communiquées par le voyageur ou qui sont introduites en ligne, à partir des données communiquées pour son voyage organisé, peuvent être traitées par MN Vacances.

Ce traitement a pour objectif d'assurer l'exécution optimale du contrat dans l'intérêt du voyageur. Les données à caractère personnel peuvent en outre être utilisées par MN Vacances à des fins commerciales et de communication.

### 3. Communication aux tiers

Le voyageur convient en outre que ses données à caractère personnel peuvent être communiquées à des organismes chargés du traitement des données à caractère personnel auxquels MN Vacances fait appel et à d'autres prestataires de services qui nécessitent des données afin de pouvoir réaliser le contrat, et ce tant au sein qu'en dehors de l'espace économique européen.

MN Vacances s'engage à ne communiquer aucune donnée à caractère personnel à des tiers sauf si l'autorisation expresse du voyageur a été obtenue à cet effet ou si cette communication est autrement permise par la loi.

## Article 16 – Dispositions finales

### 1. Pas d'abandon de recours

Si MN Vacances devait, à un moment donné, ne pas invoquer une des dispositions des conditions particulières de voyages de MN Vacances ou des conditions générales de la Commission de Litiges Voyages, cela ne pourra être interprété comme une renonciation dans le chef de MN Vacances au droit d'invoquer ces dispositions ultérieurement.

### 2. Indivisibilité

Si une disposition des conditions particulières de voyages de MN Vacances ou des conditions générales de la Commission de Litiges Voyages devait, en vertu du droit applicable, être déclarée illégale, nulle ou inexécutable en tout ou partie, par un tribunal ou une autre instance d'une juridiction compétente, la disposition en question ne fera plus partie des présentes conditions particulières de voyages de MN Vacances ou des Conditions générales de la Commission de Litiges Voyages. La légalité, la validité et le caractère exécutoire des autres dispositions des conditions particulières de voyages de MN Vacances et des Conditions de la Commission de Litiges Voyages seront maintenus.

### 3. Force majeure

Tout cas de force majeure, y compris l'interruption des moyens de communication ou une grève notamment d'autres transporteurs, hôteliers ou contrôleurs du trafic aérien, entraîne une suspension des obligations comprises dans les conditions particulières de voyages de MN Vacances



et les conditions générales de la Commission de Litiges Voyages qui sont affectées par le cas de force majeure. La partie qui devait respecter l'obligation affectée par le cas de force majeure ne pourra en être tenue pour responsable.

#### 4. Entrée en vigueur

Les présentes conditions particulières de voyages de MN Vacances entrent en vigueur le 13 octobre 2014.

t 0032(0)2/533 07 08

tva BE 0408.171.149

[mnavacances.be](http://mnavacances.be)

145 Chaussée de Charleroi

1060 Bruxelles

[info@mnavacances.be](mailto:info@mnavacances.be)